

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 2551

présenté par  
Mme Autain

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet alinéa propose d'introduire les dispositions nouvelles décrivant le système de retraite comme étant « un ensemble de règles de calcul ». Nous souhaitons supprimer cet alinéa introductif d'une disposition lacunaire.